



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **13 mai 2013**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de **11 874 896.50 F** aux charges et de **11 925 021.27 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **50 124.77 F**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de **878 882.05 F** aux dépenses et de **323 021.25 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **555 860.80**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **555 860.80 F** par l'autofinancement à raison de **1 491 876.77 F** au moyen de la somme de **1 441 752 F** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **50 124.77 F**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **50 124.77 F** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 21 juin 2013.

Vandœuvres, le 22 mai 2013

Le Président du conseil municipal
Christophe IMHOOS